



SPADA DE NANTES

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile

2 rue du Château de l'Éraudière - 44300 NANTES

La Spada pré-enregistre les demandeurs d'asile primo-arrivants (DA) auprès de la Préfecture, domicilie administrativement les demandeurs d'asile orientés par l'Ofii et assure un service de gestion de leur courrier depuis leur arrivée jusqu'à leur entrée en hébergement ou jusqu'à la fin de la procédure. Elle délivre, par ailleurs, une information et un accompagnement sur la procédure d'asile, facilite l'accès aux droits sociaux et oriente vers les services de santé, d'aide alimentaire et d'hébergement d'urgence de droit commun.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle accompagne les BPI domiciliés jusqu'à 6 mois après l'obtention de la protection internationale.

Date d'ouverture : **janvier 2018**

Public accueilli

Nombre de personnes suivies au 31/12/2019 (file active) : **3 749**

Répartition des adultes par genre



Composition familiale des ménages

21,6 %
- de 25 ans



Répartition par procédure des nouveaux domiciliés

Procédures normales : **1 784**

Procédures accélérées : **508**

Procédures Dublin : **450**

Demandes de réexamen : **50**

Pays d'origine des personnes entrées en 2019

Soudan	13 %
Guinée	12,9 %
Érythrée	10,1 %
Tchad	6,2 %
Nigéria	5 %

Activités de la Spada

Nombre de personnes pré-enregistrées pour le guichet unique en 2019 : **4 624**

Nombre de nouvelles domiciliations réalisées en 2019 : **2 673**

Nombre de personnes accompagnées pour l'affiliation à l'Assurance maladie : **2 231**

Nombre de personnes aidées pour la constitution du dossier Ofpra : **357**

Nombre de personnes aidées dans les démarches auprès la CNDA : **508**

Nombre de personnes acheminées vers un hébergement du DNA : **667**

Nombre de BPI suivis au 31/12/2019 : **109**

Évènement 2019

La mise en place du suivi des BPI domiciliés à la Spada 6 mois après l'obtention de la protection a permis de renforcer l'accompagnement de ces personnes et de développer nos partenariats dans ce sens.

Les délais entre la présentation en Spada et le rendez-vous au guichet unique ont été drastiquement réduits passant de 30 jours au mois de juin 2019 à 1 jour au mois d'octobre.